



LES TERRITOIRES

28 ET 29 DECEMBRE 2017

DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

ESPACE REUILLY - PARIS



CNAPE

www.cnape.fr

OUVERTURE DES JOURNÉES

par Josiane Bigot, présidente de la CNAPE

Les dérives actuelles d'une partie de notre jeunesse semblent avoir rappelé à l'opinion publique la nécessité de la prévention spécialisée et on pourrait – en réponse aux journées que vous avez tenues l'an dernier – affirmer que oui, elles ont un avenir.

Elle a pourtant fait l'objet de vives critiques et d'une remise en cause systématique de son efficacité. Mais comment évaluer les effets de la prévention spécialisée ? Elle est par essence même du côté du diffus, de l'impalpable, et elle ne saurait – c'est évidemment en ces temps qui courent, ce qui est le plus difficile – faire l'objet d'une évaluation scientifique quantifiée. C'est ce que l'on recherche aujourd'hui d'une manière systématique. Et pourtant, le désinvestissement des pouvoirs publics dans ce domaine conduit aujourd'hui à ce questionnement général : qu'est-ce qui fait une société républicaine, laïque et démocratique ? Qu'est-ce qui en permet les fondements ? Qu'est-ce qui permet de l'étayer ? Quelle place la jeunesse y trouve-t-elle, et surtout celle qui est malmenée par la vie ? Au fond, la pertinence de la prévention spécialisée se mesurerait aujourd'hui à l'aune de ce qu'il advient lorsqu'elle est inexistante ou mal déployée.

Mais ce n'est pas que la prévention spécialisée qui est en difficulté aujourd'hui, on le sait, c'est tout le dispositif de protection de l'enfance. On le sait tous, les budgets sont à la baisse, ou s'ils sont constants, on demande avec ces budgets de faire plus encore, différemment et toujours d'être dans l'innovation des dispositifs. On voit aussi apparaître ce que l'on pourrait appeler « une protection de l'enfance à deux vitesses ». On a parlé beaucoup de la justice à deux vitesses, on pourra aussi parler de la protection de l'enfance à deux vitesses puisqu'il y a celle qui est destinée à tous les enfants et celle qui est destinée aux mineurs non accompagnés qui, aujourd'hui, sont évidemment très nombreux sur notre territoire. On est amené aussi à se questionner sur le désintérêt des politiques nationales : il n'y a plus de ministère de l'Enfance, ni même de la Jeunesse. La protection de l'enfance est confondue dans la Solidarité, la jeunesse dans l'Éducation nationale. La politique de la ville n'est plus spécifique non plus. Il est donc extrêmement difficile aujourd'hui d'avoir des interlocuteurs spécialisés et identifiés sur la prévention spécialisée. Or évidemment, ce qui justement amène ce regain d'intérêt à la prévention, la prévention de la radicalisation.

Cependant, et le vous le savez, puisque vous êtes ici aujourd'hui et vous êtes fidèles tous les ans à notre rendez-vous, la CNAPE reste très mobilisée avec ses adhérents sur la prévention spécialisée parce que la CNAPE, comme vous tous, est persuadée que la protection de l'enfance passe par la prévention spécialisée. Bien sûr, nous

aimerions être plus entendus mais nous essayons déjà de porter cette voix auprès des politiques que nous rencontrons (ministères, parlementaires, départements), et nous accompagnons aussi les adhérents dans un travail qui permettra de fournir des données supplémentaires à ceux qui cherchent toujours l'évaluation et qui nous demandent avec quel résultat nous travaillons. Il y a donc un travail en cours aujourd'hui qui donnera lieu à des publications début 2018.

Introduction aussi aujourd'hui d'un nouveau partenaire sur la prévention spécialisée que sont les métropoles. Après la loi sur la décentralisation, qui a donné au département la compétence en matière de prévention spécialisée (qui date maintenant un peu puisque c'est en 1985), on voit aujourd'hui ce transfert de compétences vers les métropoles, c'est une nouvelle étape. Autrement dit, le territoire va être de plus en plus une des spécificités de l'action de la prévention spécialisée. Mais de toutes les manières, la loi la définit comme telle. L'article L. 121-2 du Code de l'action sociale définit bien cette prévention spécialisée comme devant se trouver dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Donc c'est bien d'emblée que la loi a inscrit la prévention spécialisée sur des territoires spécifiques. Pour être efficace – on le sait, vous tous qui êtes acteurs de la prévention spécialisée, vous le savez – il faut qu'elle soit totalement immergée. Immergée dans les lieux de vie des jeunes, dans leurs espaces, dans leurs lieux de fréquentation. C'est un savoir-faire très complexe qui est requis de la part des travailleurs sociaux qui se doivent de tisser des liens de confiance, de partage. Le gage de leur réussite, c'est leur disponibilité et leur capacité à établir des relations personnelles avec tous ces jeunes sur les territoires.

Qui dit territoires, dit évidemment aussi approche partenariale. Les réponses en matière de prévention spécialisée sont du côté aussi du maillage avec les dispositifs publics, les actions associatives et les initiatives citoyennes. La prévention spécialisée doit s'appuyer sur tous ces partenaires pour arriver à un diagnostic de territoire, diagnostic qui soit partagé et qui la rende ensuite efficiente sur ces territoires. C'est donc un vrai partenariat sur un territoire bien déterminé qu'il faut que la prévention spécialisée arrive à construire et c'est dans ce cas qu'elle sera un levier d'efficacité. Aujourd'hui, il ne saurait y avoir d'exclusive du côté des territoires. Tous les territoires sont concernés. Les quartiers sensibles, mais hors de ces quartiers sensibles, il faut aussi que l'on s'appuie sur les lieux de squat dans les grandes villes, il faut que l'on voie les populations errantes et il faut aussi que l'on s'approche de plus en plus des campagnes où il y a de plus en plus de raisons de la prévention spécialisée de se préoccuper. Et surtout – vous en avez déjà parlé il y a longtemps puisque déjà en 2010 cette question avait été évoquée à la CNAPE –, il faut aussi que la prévention spécialisée s'intéresse aux cyber-territoires. On sait aujourd'hui que ce sont les lieux de tant de dangers. C'est difficile évidemment puisqu'il faut à la fois respecter ce lieu de liberté acquise pour les jeunes dans lequel ils se sont engouffrés et en même temps essayer de partager avec eux pour peut-être réussir à influencer sur les choix qu'ils peuvent faire au sein de ce nouvel espace qui les a totalement conquis. Il faut les aider à discerner ce qui est légal et illégal, c'est tout un travail de pédagogie auquel les éducateurs de la prévention spécialisée sont conviés aujourd'hui.

Il va falloir qu'ils soient en capacité de relever ce nouveau défi, mais c'est un défi auquel la prévention spécialisée est confrontée depuis de nombreuses années, et évidemment elle saura aussi faire face à celui-là et saura garder malgré tout son cœur de métier et prouver – s'il fallait qu'elle le fasse – son efficacité, encore une fois peut-être à l'aune de ce que l'on constate aujourd'hui lorsqu'elle est un peu en déshérence. Je vous souhaite de bonnes journées de réflexion. Je vous souhaite de partir avec des convictions encore plus chevillées au corps. Je vous souhaite d'avoir des pistes d'efficacité. Et puis, en tout état de cause, je suis persuadée que nous allons au moins avoir des outils de réflexion qui vont nous être proposés au cours de ces deux journées. Bon travail à tout le monde !